

MICEM/8/2003

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Mme Ndioro Ndiaye

à la Quatre-vingt-sixième session du Conseil

18-21 novembre 2003

Genève

QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION DU CONSEIL

18-21 novembre 2003
Genève

MICEM/8/2003
Page 1

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Mesdames et messieurs les Ministres,
Mesdames et messieurs les Ambassadeurs,
Distingués délégués,
Mesdames, Messieurs,

1. Votre présence à l'occasion de notre Conseil, et en amont la participation active et pertinente des délégations aux différentes consultations informelles, sont pour nous la claire démonstration de votre intérêt pour le processus engagé sous la conduite du Directeur général il y maintenant deux ans.
2. Cela nous conforte dans notre souci de faciliter le débat sur les migrations dans le monde et de fournir aux Etats membres les services qu'ils attendent de nous dans le cadre de notre mandat et je voudrais donc tout d'abord vous remercier pour cette marque de confiance.
3. Je ne reviendrai évidemment pas sur les aspects que vient de développer le Directeur général, tant au plan des initiatives de certains pays, régions ou organisations que dans le domaine des projets prioritaires et je souscris à l'ensemble de son propos.
4. Je voudrais d'ailleurs signaler ici que la complémentarité de notre équipe permet d'aborder les dossiers dans un esprit de concertation et de prendre en compte la complexité des réalités migratoires dans les différentes régions du monde.
5. Je voudrais simplement attirer votre attention sur quelques aspects qui me semblent importants.
6. Plusieurs Ambassadeurs ont eu l'occasion de nous rappeler ces derniers mois que l'OIM « est à la croisée des chemins ». Je pense qu'ils ont entièrement raison.
7. **L'Organisation a en effet connu une croissance exceptionnelle**, de l'ordre de 50% depuis cinq ans, passant de 67 membres en 1998 à 102 aujourd'hui. L'examen de la répartition géographique des nouveaux membres permet de constater que tous les continents sont représentés, et les principaux axes de développement potentiel pour l'avenir ont d'ailleurs été tracés tout à l'heure.
8. Ces adhésions confortent l'OIM sur la scène internationale, et renforcent la perception de son rôle par tous les partenaires. Le caractère transversal des dossiers migratoires fait que plusieurs organisations internationales ou agences s'y intéressent à des titres et des degrés divers, mais l'OIM est le lieu « de concentration » le plus évident et son expansion a largement contribué à l'évolution de sa perception par la communauté internationale.

9. La masse critique aujourd'hui atteinte permet à l'OIM de mieux faire entendre sa voix, mais ne doit pas nuire à son efficacité et à sa capacité de réponse adaptée aux principaux défis que pose l'évolution du monde. Nous continuerons à y veiller.

10. Une telle dynamique est très largement positive, mais elle implique pour l'OIM de **veiller particulièrement à la gestion de ses ressources**, et les débats en cours nous le montrent avec clarté. Permettez-moi à cet égard de m'attarder un instant sur la question des contributions assignées restant dues.

11. Ce sont les pays qui manifestent le désir d'entrer à l'OIM ou expriment un intérêt pour ses activités. Nous leur précisons alors, tant au niveau politique qu'auprès des structures techniques intéressées, les implications juridiques et les engagements financiers récurrents que cette démarche implique, avec le détail de leur montant et de leur mode de calcul.

12. Nous constatons cette année que le taux de recouvrement des contributions assignées reste important. Cependant, nous avons aussi noté une tendance à l'augmentation du nombre de pays qui ne s'acquittent pas régulièrement de leurs obligations.

13. Les efforts de l'OIM, qu'il s'agisse des actions menées par le Directeur général, par moi-même ou par l'Administration se sont conjugués, cette année, à ceux des pays membres sous l'égide de la Présidente du Sous-Comité du Budget et des Finances, et je voudrais ici saluer le travail du groupe qui nous a remis un premier rapport d'étape.

14. Les résultats de ces initiatives croisées sont tout à fait encourageants, que ce soit en termes de renforcement de la prise de conscience par les capitales ou en termes strictement financiers, puisque plusieurs pays issus de différents groupes ont effectué des versements ou conclu des plans de remboursement dans la durée.

15. C'est pourquoi il est utile que ce dialogue se poursuive, dans l'esprit de concertation qui a prévalu jusqu'ici : le nécessaire appel à la responsabilité de tous les Etats membres va de pair avec la recherche de solutions adaptées aux cas particuliers.

16. Chaque pays membre doit évidemment continuer à être sensibilisé au fait que le paiement de ses contributions constitue une obligation première de solidarité.

17. Néanmoins, toute démarche tendant à instaurer, à ce stade, des sanctions en termes d'accès aux projets ou d'éligibilité à certains instruments comporte à mon sens un risque important, à un moment où nous constatons des évolutions favorables qu'il importe de renforcer encore.

Distingués délégués,

18. Je voudrais à présent insister sur le fait que les efforts de la communauté internationale se sont largement focalisés cette année, au niveau de toutes les agences, sur **le suivi des grandes décisions prises dans le cadre des plans d'action visant à atteindre les objectifs du millénaire et sur les moyens de financer le développement**, dans la continuité de la Conférence de Monterrey.

19. La mondialisation induit de nombreux débats sur la circulation des biens et des capitaux. L'atelier conjoint de la semaine dernière auquel se référait le Directeur général a permis d'aborder en profondeur les implications du mode 4 en matière de migrations temporaires pour la prestation de services avec les partenaires intéressés, notamment l'OCDE et la Banque Mondiale.

20. Je pense que l'OIM doit prendre toute sa place dans ce débat, mais aussi mieux faire connaître son rôle potentiel dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire. Les points de convergence sont en effet nombreux, et je me bornerai à en mentionner quelques-uns, qui ont constitué des axes importants cette année.

21. Dès le premier objectif, qui concerne **la réduction de la pauvreté et une meilleure distribution des richesses**, on peut relever que l'expertise des migrants permet le renforcement des capacités des pays à faible revenu et peut contribuer, de manière endogène, à une meilleure gouvernance. Les transferts de fonds des migrants sont par ailleurs un élément efficace de lutte contre la pauvreté, à condition d'en améliorer l'utilisation pour des projets générateurs de revenu et d'emploi.

22. En outre, contrairement à l'aide publique au développement qui a tendance à diminuer depuis dix ans ou aux investissements étrangers directs, souvent aléatoires, on constate que ces transferts augmentent régulièrement. Ils concernent la quasi-totalité des pays en développement ou en transition, à la différence de la plupart des autres sources potentielles de financement du développement.

23. Il faut cependant veiller à ce que les efforts dans le domaine de la valorisation solidaire de l'épargne des migrants ne se substituent pas aux engagements pris par les partenaires au développement en ce qui concerne les évolutions de l'aide publique.

24. Il en va de même pour **le développement du secteur privé et l'emploi des jeunes** (objectifs 1 et 8). Les possibilités d'associer les migrants à des investissements ou à des créations d'entreprise, dans leur pays d'origine comme là où ils résident, réduisent les risques d'échec et établissent des liens et des réseaux bénéfiques pour l'activité économique et pour la recherche universitaire.

25. La majeure partie des migrants issus des pays à faible revenu travaille dans le secteur privé des pays développés, et leur savoir-faire en matière d'entrepreneuriat pourrait être mis davantage à profit grâce à des incitations fiscales et douanières, mais aussi à certaines modifications des réglementations sur la circulation des personnes.

26. Différentes initiatives particulièrement intéressantes ont été prises dans ce domaine par certains pays en Amérique latine et en Asie et pourraient servir de modèles.

27. En ce qui concerne **le renforcement du rôle des femmes dans le développement** (objectif 3), on constate une très nette féminisation des migrations ces dernières années, ainsi qu'une tendance de plus en plus évidente à migrer de manière autonome et non plus dans le cadre de mesures de regroupement familial comme par le passé.

28. Les migrantes contribuent de manière significative au développement économique de leurs deux espaces de référence et peuvent être de véritables agents de changement et d'évolution pour les pays de résidence et d'origine.

29. Il en résulte pour nous, entre autres, la nécessaire préoccupation d'une intégration harmonieuse de ces femmes dans les sociétés d'accueil, en veillant à ce qu'elles puissent être protégées contre toutes les formes d'abus dont elles sont victimes et en facilitant leur accès au marché du travail.

30. Je citerai, à titre d'exemple, les projets EQUAL financés par le Fonds Social Européen, qui constituent, dans les pays où ils sont à l'œuvre, des signaux importants auxquels l'OIM apporte son expertise technique.

31. Je voudrais à présent évoquer **la progressive montée en puissance des questions migratoires dans les agendas internationaux comme dans les dialogues régionaux et transcontinentaux, à laquelle nous nous efforçons de contribuer.**

32. Les discussions que j'ai pu avoir avec certains pays des Caraïbes, comme la République dominicaine et Haïti, ainsi qu'avec le CARICOM récemment m'ont permis de constater un intérêt très marqué pour une meilleure appréhension de l'impact des migrations dans la région comme avec les principaux pays ou régions d'émigration.

33. Le renforcement du dialogue entre les pays ACP et l'Union Européenne intègre pleinement les migrations, comme le montre la déclaration de Nadi, et donne le ton d'un partenariat responsable où le respect des droits des migrants joue un rôle important. Les réflexions en cours sur les articles 13, 79 et 80 de l'Accord de Cotonou, qui concernent la gestion concertée des migrations, vont dans ce sens.

34. Les pays d'Asie, tant entre eux qu'avec les partenaires américains ou européens, définissent des cadres de dialogue au sein desquels les points importants que constituent la migration pour le travail, la lutte contre la traite des êtres humains ou encore l'impact des migrations sur le développement peuvent être débattus.

35. L'Amérique latine a choisi de considérer ses relations avec l'ensemble de ses partenaires, tant en développant des accords bilatéraux qu'en cherchant avec les autres régions ou continents des moyens adaptés de répondre aux implications de la mondialisation.

36. La toute nouvelle constitution de l'Union Africaine mentionne clairement les migrations et insiste sur leur contribution potentielle au développement du continent. La Commission définit en ce moment même les lignes de force de son action dans ce domaine, et l'OIM a été consultée.

37. C'est donc ensemble que nous trouverons les réponses appropriées à tous ces défis, dont l'acuité s'est renforcée depuis deux ans. Nous avons, avec d'autres organisations, une responsabilité particulière dans la promotion de la convention des Nations Unies de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui fournit depuis son entrée en force cette année un cadre juridique adapté, dans un environnement mondial en pleine mutation.

Mesdames, messieurs,

38. Je terminerai en confirmant notre volonté de **conforter ou de nouer des alliances et des partenariats** avec les autres acteurs bi- et multilatéraux oeuvrant dans le domaine des migrations, dans le respect des mandats de chacun.

39. Pour illustrer ce propos, je mentionnerai d'abord le fait que nous avons préparé avec le PNUD un projet liant migrations et développement, un domaine qui m'importe particulièrement. Nous poursuivons également avec l'OMS un travail de longue haleine, dont les résultats partiels ont été présentés cette année, qui vise à permettre, pour les pays d'origine, une meilleure connaissance des compétences expatriées dans le secteur de la santé et à favoriser leur mobilisation.

40. Nous serons évidemment très présents lors de la Conférence générale de l'OIT en 2004, dont le thème est directement lié à l'action que nous menons et lors de laquelle nous nous efforcerons de faire mieux connaître nos complémentarités.

41. Les notions de partenariat responsable, de solidarité et de respect des engagements me semblent particulièrement importantes pour l'avenir.

42. Nous devons, en cette période clé, à la fois préserver nos acquis et les qualités qui nous sont reconnues et envisager de préciser la place que l'OIM peut et doit prendre dans un contexte de réflexion internationale approfondie sur les migrations.

43. Plusieurs fora ont vu le jour ou se sont élargis dernièrement, qu'il s'agisse du Groupe de Genève sur les migrations ou de la Commission globale. Cette dernière répond entre autres au souci du Secrétaire général des Nations unies d'avoir une approche indépendante et consolidée des questions migratoires. Différents orateurs nous en parleront certainement tout à l'heure.

44. Des défis vraiment communs nous interpellent pour l'avenir et nous ne pourrions les relever sans dialoguer, dans le nécessaire respect de toutes les sensibilités.

Je vous remercie.